

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1222

présenté par

Mme Le Pen et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	446 000	0
Concours spécifiques et administration	0	446 000
<b>TOTAUX</b>	446 000	446 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Après la fin de l'exploitation de l'usine Metaleurop qui exploitait une fonderie située sur les communes de Noyelles-Godault et de Courcelles-lès-Lens (Pas-de-Calais) dans le Bassin minier, la contamination au plomb et au cadmium affecte la santé des familles riveraines du site et pollue gravement les sols du territoire.

L'Assemblée nationale a voté en 2016 un amendement permettant aux habitants de bénéficier d'une ristourne de 50 % de leur taxe foncière afin de compenser leur préjudice. Ce dispositif, provoquant des recettes moindres pour les collectivités concernées ainsi que pour la Communauté d'agglomération, devait être compensée par l'État à l'euro près.

Depuis, les collectivités concernées n'ont jamais reçu les sommes correspondantes, provoquant un manque de recettes d'environ 446 000 € chaque année, impactant les investissements que ces collectivités sont capables de réaliser. Conformément aux engagements du ministre Béchu, cet amendement a pour but de provisionner les sommes correspondantes afin d'assurer leur versement aux communes, au cours de l'année 2025, via des dotations déjà existantes. La somme de 446 000 € est donc versée au programme "Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements" et prise, pour les besoins de la recevabilité financière, sur le programme "Concours spécifiques et administration". Il est donc demandé au Gouvernement d'annuler le gage.